

## ARRETE PLAÇANT M..... EN CONGE PARENTAL

L'Autorité Territoriale de .....,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée, portant droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 relative à la réforme des retraites,

Vu le Décret n° 86-68 du 13 Janvier 1986, modifié, relatif aux positions et notamment le congé parental,

Vu la demande formulée par M .....,

Considérant que le congé parental est accordé de droit, (par période minimale de 6 mois) jusqu'au 3<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant.....(préciser le prénom), né le.....,

**OU**

Considérant que le congé parental est accordé de droit jusqu'à expiration d'un délai de trois ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté le.....,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** M..... est placé (e) en congé parental à compter du..... pour une période de 6 mois (renouvelable).

#### **ARTICLE 2**

*(pour les enfants nés ou adoptés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004)*

Pendant cette période, M..... ne percevra aucune rémunération et cessera de bénéficier de ses droits à la retraite, mais conservera son droit à l'avancement réduit de moitié.

**ou**

*(pour les enfants nés ou adoptés après le 1<sup>er</sup> janvier 2004)*

Pendant cette période, M..... ne percevra aucune ..... rémunération, mais conservera son ..... droit à l'avancement réduit de moitié. La période de congé parental sera décomptée comme une période de travail à temps plein, pour la retraite CNRACL.

**ARTICLE 3** La demande de renouvellement (ou de réintégration) devra être présentée au moins deux mois avant l'expiration de la période en cours.

**ARTICLE 4** A l'expiration du congé parental, l'intéressé(e) sera réintégré(e) de plein droit dans sa collectivité d'origine.

**ARTICLE 5** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, (ou sous Préfet), à Monsieur le Receveur Municipal, à Monsieur le Président du Centre de gestion, à l'intéressé(e).

Fait à ....., le.....

Le Maire (ou le Président)

Le Maire (ou le Président) :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut  
faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif  
dans un délai de deux mois à compter de la  
présente notification.  
Notifié le.....

Signature de l'agent :